

des quais ici, à Longueuil; l'an dernier, j'ai rencontré Sir Hector, et lui en ai parlé; cette année des ingénieurs sont venus faire des sondages sur les battures, et j'espère que sous peu nous aurons notre commission du havre.

MM. les conseillers Gélinau, Chs. Poirier, Bordua, Frs. Poirier et D. Brissette ont aussi adressé quelques mots, s'attaquant les uns les autres sans crier gare.

La discussion a été bonne, mais nous aimerions un langage plus parlementaire, si c'est possible.

Pétition au Gouvernement Fédéral

Des citoyens éminents du comté de Chambly font circuler une requête qui se couvre rapidement de signatures priant le gouvernement fédéral de vouloir bien construire un nouveau quai à Longueuil.

Les pétitionnaires prétendent avec raison que ce serait une très grande amélioration pour le commerce et le public voyageur.

Le gouvernement qui fait des efforts suivis pour encourager les industries et le commerce, jusqu'au point de voter des millions de piastres pour le développement éventuel du Far West canadien, pourra peut-être trouver quelques bribes pour faciliter le commerce chez nous.

Aussi, comme nous n'avons pas été gâtés par trop grandes et trop nombreuses faveurs des gouvernements et nous rappelant l'adage: "Que les petits cadeaux entretiennent l'amitié," nous espérons que l'honorable Ministre des Travaux Publics, Sir Hector Langevin, trouvera à propos d'étudier cette question si importante pour notre comté de Chambly.

Nous n'éprouvons aucune anxiété à ce sujet, car chaque fois qu'il s'est agi de faire faire un pas en avant aux industries et au commerce, on a toujours vu les Honorables Ministres se dévouant et travaillant harmonieusement ensemble pour l'avancement du pays.

Longueuil.

Nous lisons dans le Star de lundi: "Le public sera sans doute heureux d'apprendre que grâce aux efforts répétés de M. B. Normandin, maire de Longueuil, il y a toute probabilité qu'une nouvelle ligne de bateaux traversiers sera établie entre cette localité et le quai de l'île à Montréal; ce serait le capitaine Filgate qui en ferait le service, avec ses magnifiques bateaux."

Longueuil a maintenant communication téléphonique avec Montréal.

Boucherville.

A la séance du Conseil, tenue le 2 février courant, le Dr Demers a été élu maire du village de Boucherville, sans opposition.

M. La Normandin a résigné comme secrétaire. Mr. Victor Normandin est engagé comme secrétaire avec un salaire de \$115 par année.

Nécrologie.

C'est avec peine que nous apprenons le décès de Dame Marie Louise Chagnon, née Pelletier âgée de 23 ans, épouse de notre estimé concitoyen, J. M. E. Chagnon, Ecr. avocat et nièce de L. P. Duvernay, Ecr.

Elle était la petite fille du patriote Ludger Duvernay, fondateur de la société St. Jean-Baptiste.

Elle laisse un enfant d'un mois. Nous offrons nos condoléances les plus sincères à la famille éplorée, dans cette suprême affliction.

La Mairie à St Constant.

A une session spéciale du conseil tenue le 26 Janvier, Monsieur Odilon Longtin, président des syndics pour l'élection de la nouvelle église de St Constant, a été élu maire de cette paroisse pour la seconde fois.

En continuant de donner leur confiance à M. Longtin, les citoyens de St. Constant font preuve de beaucoup de sens, car leur premier magistrat possède toutes les aptitudes voulues pour l'exercice des charges publiques. Afin de le dédommager un peu des sacrifices qui s'attachent à sa position, les nombreux amis de M. Longtin se réuniront chez lui et lui présenteront une adresse et un cadeau. Le récipiendaire fit largement les honneurs de sa maison et jamais soirée ne fut plus joyeuse.

Une étrange affaire.

On sait quelle foule il y avait sur le Champ de Mars jeudi soir; parmi cette population considérable et pas bien loin de la tour, se trouvaient trois jeunes filles, Delima Lafontaine âgée de 17 ans, et deux filles du nom de Chartrand, amies de la première. Elles étaient à admirer toutes trois les pièces pyrotechniques lorsque tout à coup, l'une d'elles, Delima Lafontaine, tomba comme terrassée. Les deux amies aidées de leurs voisins la relevèrent aussitôt; le sang lui coulait à flots dans la figure et la pauvre jeune fille était évanouie. On courut la transporter chez le docteur Rousseau qui la ramena à la vie et l'examina. Il constata que son chapeau avait été percé comme par un instrument tranchant et que la blessure sur la tête avait été faite par un instrument de même espèce.

La blessure est sérieuse, et les médecins craignent beaucoup pour les jours de la jeune fille. On ignore qu'elle a été la cause de ce malheureux événement: est-ce la main d'un meurtrier? on dit que la jeune fille avait plusieurs admirateurs jaloux l'un de l'autre, ou a-t-elle été frappée par quelque pièce pyrotechnique? c'est ce que les agents de police cherchent actuellement à découvrir.

JUDICIAIRE.

Dans une cause de Ross vs. Trudeau, de Longueuil, la Cour de Révision a confirmé le jugement de la Cour Supérieure, condamnant le défendeur à payer \$30.00 de dommages et les frais.

L'hon. Juge Papineau a fait remarquer aux avocats que dans un plaidoyer à une action en dommages pour injures il ne faut pas répéter ces injures contre le plaignant; car ces sortes de plaidoyers sont très mal vus par les Juges.

Invention.

Une nouvelle machine qui fabrique 2,000 épingles par minute vient d'être inventée. Quatre personnes seulement suffisent pour faire fonctionner ce mécanisme extraordinaire.

La Commune de Laprairie.

L'hon. juge Jetté vient de rendre un jugement très intéressant pour les habitants de Laprairie; ce jugement a été rendu dans une cause de Barbeau et al. vs le président et les syndics de Laprairie.

Chacun sait que la Commune de Laprairie appartenait en premier lieu aux Jésuites.

En 1694, par acte passé devant Mire Badeau, notaire royal, les Jésuites donnaient le terrain qui forme la Commune aux habitants de la paroisse de Laprairie, pour en jouir en commun, mais à la condition spéciale qu'on ne pourrait aliéner cette commune en aucune façon, soit par vente, soit par louage, hypothèque, etc.

En 1822, l'Etat passa un statut spécial qui créa un bureau de direction pour régir les affaires de la Commune; ce bureau est composé d'un président et de quatre syndics, choisis parmi les propriétaires de Laprairie; mais, ajoute l'honorable juge, il faut remarquer que cet acte de 1822 ne change en rien les conditions de la donation de 1694.

En novembre 1883, les défendeurs, id est, le corps des syndics louèrent une partie de la Commune au lieutenant-colonel Brosseau; M. Barbeau et les autres demandeurs qui sont communistes, qui ont droit à la Commune entière, poursuivirent les syndics pour faire annuler leurs résolutions de novembre 1883.

Les syndics ont plaidé que la partie louée était stérile, que c'était pour rencontrer les dépenses de la Commune; que, d'ailleurs, on l'avait déjà loué auparavant, et que l'emplacement du Fort-Neuf était une partie de la Commune; que la compagnie du chemin de fer Atlantique et St. Laurent avait obtenu une partie de la Commune. Mais le juge n'a pas trouvé ces raisons suffisantes; en face des clauses si claires de l'acte de 1694, il a cassé les résolutions de 1883, et maintenu l'exécution pleine et entière de l'acte de 1694.

Voilà un jugement basé sur un titre de près de 200 ans. Tous les citoyens de Laprairie seront heureux de voir leurs droits se conserver aussi intacts en dépit du temps et des faux précédents.

Diocèse de Contrecoeur.

Il circule dans une certaine société, qui a lieu de se croire bien renseignée, une rumeur allant à dire qu'une lettre très importante a été reçue de Rome au sujet de la division du diocèse de Trois-Rivières. Au dire de cette lettre un nouveau diocèse sera formé de certaines parties des diocèses de Montréal et de St-Hyacinthe. Il comprendra la partie sud du premier diocèse et la partie nord du second, c'est-à-dire le triangle formé par le St-Laurent et le Richelieu.

On dit que M. Gravel, de St-Hyacinthe et qui est actuellement à Rome en qualité de Grand Vicair de l'Archevêque de Québec, sera nommé au nouveau siège épiscopal qui sera à Contrecoeur.

Cette nouvelle a créé une vive sensation dans les cercles ecclésiastiques, car elle provient d'une source qui jouit de la plus grande autorité.

De plus on dit que Mgr Marquis sera appelé au siège épiscopal de Nicolet.

SOREL.

Le commerce des denrées et des céréales dans Berthier, St-Cuthbert et St-Barthélemy est plus ou moins lent. Les greniers et les granges sont remplis, mais les cultivateurs sont récalcitrants et les commerçants ne veulent pas démorner des prix qu'ils ont décidé de payer.

L'avoine de meilleure qualité se vend 40c., les pois 70c., le blé 80c. Le foin, selon la qualité, s'achète à \$4, \$5, et \$6.

Diners Officiels.

Quatre dîners officiels seront donnés pendant la session pour permettre au gouverneur général d'inviter tous les sénateurs et les membres de la chambre des communes. Comme le carême commence cette année le 18 février, il est probable que ces quatre dîners se suivront à de courts intervalles.

Un grand projet

Quelques journaux annoncent qu'il est question de former une compagnie puissante pour la construction d'un chemin de fer, sur notre côte nord, partant de Québec allant à Belle-Île. La distance de ce premier endroit, à Blanc Sablon, limite nord est de la province de Québec, est de 647 milles géographiques, et de là à Belle-Île, 60 milles, soit en tout 707 milles de Québec à Belle-Île. Ce chemin de fer projeté diminuerait la traversée d'Europe en steamers, d'au-delà de 72 heures; Mais il coûte au des millions et nous ne voyons pas la possibilité de la construction.

LES VOLEURS DE LA LONGUE-POINTE

Cinq arrestations.—Gibier de pénitencier.—Faux cocher.—Nouveaux Délittes.

Cette fois les détectives de Montréal ont réussi à mettre la main sur les malfaiteurs qui ont enlevé le coffre-fort de l'Hôtel Dorais, à la Longue-Pointe, pendant la nuit de lundi.

Le numéro du cocher trouvé sur la glace à côté du coffre de sûreté était pour les policiers un jalon dont ils se sont habilement servis et qui a amené l'arrestation des coupables.

En feuilletant les registres des licences on a trouvé finalement le nom du propriétaire du numéro; c'est un nommé Munday, charretier. On alla le trouver et on apprit qu'il n'était pas sorti pendant la nuit du vol, mais que son frère, Patrick Munday, qui a un cheval, avait pris la voiture et n'était rentré que le matin.

Patrick fut arrêté et après un long interrogatoire, il finit par donner avec beaucoup de réticences le signalement de cinq individus sur lesquels la police avait l'œil depuis quelques temps.

A deux heures et demie les détectives Cullen, Robinson, Richardson, Arcand, Naegle et le constable Proulx, qui le premier avait appris le vol, se rendirent rue Saint Antoine, No. 1523 où on croyait trouver les individus soupçonnés.

C'est une maison de pension tenue par Madame veuve A. Manuel.

Aux questions qu'on lui posa celle-ci répondit qu'elle n'avait, en ce moment, aucun pensionnaire et l'air d'assurance et d'honnêteté de cette femme avaient tellement convaincu les détectives qu'ils étaient sur le point de se retirer, quand ils virent des cendres un individu portant une valise qu'il déposa sur un canapé.

Un second, également porteur d'une valise, arriva bientôt, puis un troisième et enfin un quatrième.

On les questionna et on leur dit d'ouvrir leurs valises, ce qu'ils firent d'assez mauvaise grâce. Dans l'une d'elles, on trouva des outils de voleurs et une cartouche de dynamite longue de huit pouces et large de un pouce, marquée: "Hercules, No. 1, XX."

Les détectives, convaincus qu'ils tenaient les gens qu'ils cherchaient, prirent leurs revolvers et ordonnèrent aux quatre hommes de lever les mains. Ils obéirent et on leur passa les menottes. Deux d'entre eux avaient des pistolets dans leurs poches.

On les conduisit au poste central de police, et ils déclarèrent se nommer: William Harris, commis de barre, vingt-huit ans, de Toronto; Benjamin Blondin, vingt-six ans, commerçant, de Toronto; Georges Howard, 39 ans, charpentier, de Londres; Walter H. Brown, marin, 38 ans, de Québec.

Munday confronté avec eux dit qu'il ne les connaissait pas et ne les avait jamais vus.

Tous les quatre se disposaient à prendre le train de trois heures pour se rendre aux Etats-Unis, et si les détectives n'étaient arrivés juste à temps, il est évident qu'ils allaient échapper à la justice.

Le cinquième voleur qui n'a pas encore été arrêté est croit-on le fameux Knox qui a été soupçonné d'être l'un des auteurs du vol commis chez M. Lefebvre, il y a un mois environ, mais qu'on a été forcé de remettre en liberté faute de preuve.

Madame Manuel voyant ses pensionnaires arrêtés finit par avouer qu'ils logeaient chez elle depuis une dizaine de jours et que la nuit du vol de la Longue-Pointe, ils n'étaient rentrés qu'à cinq heures du matin.

On a su aussi qu'ils étaient allés lundi soir, vers neuf heures et demie, dans un hôtel, coin des rues Laguchetière et Saint Constant, tenu par M. Saint-André, comme ils en avaient l'habitude depuis quelques jours et y avaient joué aux cartes et au pigeon-hole jusqu'à onze heures et demie.

Quelques minutes avant minuit, M. Saint-André leur fit observer que l'heure de fermer avançait et l'un des joueurs lui dit que sa pendule n'était pas juste et que, du reste, ils partiraient aussitôt qu'un de leurs amis qu'ils attendaient serait arrivé.

Presqu'au même instant un homme entra, c'était Patrick Munday, qui leur dit que la voiture était prête. Ils partirent tous ensemble.

M. Saint-André les a parfaitement reconnus hier matin.

Comme nous venons de le dire, ces individus venaient presque tous les soirs dans cet hôtel, ils buvaient peu et étaient très tranquilles.

M. Louis Dutoit, forgeron de la Longue-Pointe, a reconnu hier matin comme lui appartenant, les outils trouvés à côté du coffre-fort de sûreté de M. Dorais et il a constaté qu'on les lui a pris pendant la nuit du vol.

Patrick Munday a déjà subi une condamnation à quatre ans de pénitencier, pour vol avec la complicité d'un nommé Montgomery que l'on suppose être l'un des quatre individus arrêtés en dernier lieu.

Tous affirment ne pas se connaître et jusqu'ici il a été impossible de tirer d'eux aucun renseignement.

Ils protestent de leur innocence, mais ne peuvent expliquer l'emploi de leur temps pendant la nuit du vol dont on les accuse.

On a trouvé chez Munday un pardessus qui a été volé dernièrement chez M. John Marcell, au coin des rues Fulford et Bonaventure, pendant la nuit où on a brisé son coffre-fort.

On a donc lieu de supposer que c'est la même bande qui a commis les deux vols.

UN CRIME MONSTRUEUX.

Ottawa, 4.—L'on vient justement de recevoir du canton de Gloucester, le récit d'un horrible crime qui aurait été commis. Il paraîtrait que le genre et la fille d'une vieille femme auraient traîné cette pauvre malheureuse en dehors de la maison et l'auraient laissée là dans la neige où les monstres espéraient qu'elle mourrait de froid.

Quelques personnes du voisinage, ayant entendu les gémissements de la pauvre vieille, coururent à son secours et lui donnèrent asile pour la nuit. Comme ses parents refusaient de la recevoir, il la firent conduire à l'hôpital protestant hier, où elle est aujourd'hui dans un état très critique.

INFANTICIDE.

Une fille-mère.—Séduction.

On a appris, hier soir, qu'un infanticide avait été commis à Montréal, et que la mère avait été conduite à l'hôpital Notre-Dame.

Un des reporters de LA PRESSE s'est rendu, aujourd'hui, près de la malade accusée, et a recueilli les renseignements suivants:

Célanie Huard, âgée de 22 ans, dont la famille habite la rue Saint Jacques, à Québec, est venue à Montréal vers la fin du mois de février 1884, et est entrée au service d'un commerçant de la rue Sainte Catherine.

Peu de temps après elle dit avoir fait la connaissance d'un étudiant en médecine demeurant dans la même rue, et bientôt leur intimité devint si grande qu'il lui fut impossible de cacher sa faute.

Lundi matin, la jeune fille fut prise de douleurs très fortes et elle se rendit dans les cabinets d'aisance, situés dans la cour, et mit au monde un enfant quelle jeta dans la fosse.

Elle rentra plus tard à la maison, et ses maîtres la voyant très malade, la firent transporter à l'hôpital Notre-Dame.

NOS VOYAGEURS CANADIENS

Décidément, le Petit Jésus m'a envoyé mon présent de Noël. Ce n'était pourtant pas facile de remplir mes grosses boîtes savoyages; mais il y est parvenu. La veille de Noël, comme vous le savez, j'ai dû grimper à travers monts et rocs, et le jour de Noël j'ai dû parcourir le désert, sable jusqu'aux genoux. Calvaire et sabbat! tel a été mon présent.

Toutefois, à quelque chose malheur est bon, puisqu'il m'est donné de me rapprocher de vous à deux jours d'intervalle. C'est l'objet de cette lettre écrite en plein soleil et en présence de l'endroit où beaucoup de gens se sont noyés. Le fleuve ne semble pas en douter car il coule toujours en faisant rayonner ses vagues argentées. Attaché à une escouade de soldats, army hospital corps, nous avons six bateaux, et quels bateaux!... Des bateaux devenus informés à la suite de leurs longs services. Aussi je suppose qu'on nous les a données pour nous entretenir la main, c'est-à-dire afin de s'assurer si nous sommes capables d'arranger bras et jambes comme nous sommes obligés de soigner nos bateaux. N'ayant pu aller sur le bateau comme il le fallait, mon chef de service, le Dr Nelson, a dû prendre charge d'un bateau, moi d'un autre. Le Dr Nelson, premier en tête, faisant fonction d'Amiral et donnant l'exemple, a défoncé son bateau trois fois en deux jours. Beau début! Le mien s'est ensuite défoncé, mais grâce à un bandage et à un emplâtre nous avons pu continuer notre route et rester toujours bon premier. C'était le jour de la Noël, nous filions comme le vent et je fredonnais des Noëls. Tout à coup, trois de nos bateaux sont en détresse!... Ne pouvant nous arrêter dans notre course vertigineuse, nous les laissons à leur malheureux sort et nous filons de l'avant. Rendus à destination, notre premier soin est d'aller porter secours à nos infortunés compagnons, et je trouve le Dr Nelson en train de faire de la cuisine. Il était cuisinier en chef pour lui et ses collègues.

Au total, trois bateaux défoncés, ce qui nous oblige d'attendre qu'ils soient réparés, pas de perte de vie, mais écoulement complet de mes boîtes savoyages dans la noirceur aride du désert. Cette journée me coûte une paire de bottes que j'ajouterai au prix d'un ratelier que je vais être obligé de m'acheter, pour remplacer mes dents que le biscuit me mange pendant que je le mange. Puis nous prenons toutes ces aventures très philosophiquement.

Cet arrêt m'engage à faire quelques excursions, comme par toute l'Égypte, des ruines s'offrent à notre vue. Ici, des barques arabes dont la carcasse pendue aux flancs des rochers comme des mollusques. Soudanien parlant français; plus loin des os de chameaux morts à la peine et semblant nous dire: voilà le sort qui vous attend... En effet, c'est une rude campagne, car au dire d'un vieil officier anglais, vingt ans de services, il n'en a ni vu ni faite de pareille.

"C'est une campagne digne du temps des Romains, disent-ils, et sans vos Canadiens nous ne serions jamais arrivés dans ce pays de chien." Vous voyez que nos voyageurs ont su maintenir loin et haut leur réputation, non seulement comme canotiers, mais aussi comme hommes de cœur et de courage. Aussi, tout dernièrement, deux jeunes gens, dont je regrette de ne pouvoir donner les noms, ont, au péril de leur vie, sauvé plusieurs soldats anglais. Les officiers anglais en ont pris bonne note, et nul doute que l'Angleterre se rappellera de tant de dévouements, de sacrifices obscurs et de tombes laissées à la garde des bêtes fauves!

Déjà, plusieurs officiers supérieurs, ont récompensé prudemment quelques-uns de nos hommes, tant ils ont été empoignés d'admiration pour eux!

Toutes ces choses la réjouissant le cœur je suis heureux de vous les faire connaître. Malgré cette gloire éphémère et peu lucrative, nos voyageurs aspirent à recevoir leurs foyers au plus vite, convaincus que les joies de la famille et que la vue du clocher leur fera oublier tant de souffrances. Aussi douterais-je beaucoup du succès de l'expédition, si on organisait demain une expédition volontaire de quatre cents Canadiens pour aller au pays de "quelques arpents de neige!"

Neige! oui, si vous voulez bien, mais creux chauds et ardents comme le soleil du Soudan.

Quelle différence, grands dieux! avec la race Égyptienne qui hâte comme des chalcas en conduisant les bateaux qu'elle brise pour ne pas les monter!

J'ai si peu de confiance et d'estime pour ces gens-là que je me demande si les soldats Égyptiens ne tourneront pas casaque contre les Anglais. Cela s'est déjà vu. Je ne devrais pas dire soldats, car ils sont parents, sales, au feu et au froid avec leurs officiers. Je crois cependant qu'ils deviendraient bons, s'ils étaient européens.

Voici un échantillon de ce que j'ai vu. C'était à Wady Halfa. Un corps de garde égyptien allait être relevé par des soldats anglais; la sentinelle égyptienne les voit arriver et au lieu d'appeler la vieille garde, elle se met à leur rire au nez. Le sous-officier anglais appelle le sous-officier égyptien; celui-ci sort en bras de chemise, et la sentinelle dépose son fusil, l'aide à passer sa tunique et à mettre ses accoutrements. La sentinelle a de même habillé tous les autres.

Je vous écrirai à la première occasion, car nos bateaux sont arrangés et nous allons partir.

GASTON P. LABAT, Soudan, 30 décembre 1884.

NÉCROLOGIE.—L'Institut des Frères de la doctrine chrétienne à Québec, est dans le deuil. Il a perdu samedi matin un de ses membres les plus anciens et les plus marquants. C'est le Frère Adalbert Marie qui a succombé à l'inflammation de poumons. Il était natif du Luxembourg en France, âgé de 63 ans, et faisait partie de l'Institut des Frères depuis 36 ans.

Il y avait sept ans qu'il faisait la classe à Québec. Les funérailles ont eu lieu lundi à l'église du faubourg St-Jean-Baptiste. Les restes du regretté défunt ont été inhumés au cimetière Belmont.

Feuil LES

L'espr sans lutt tances fa lément q forme q il est pri de droit, pour reg Un jen si ferme pouvait s la viole Aussi, so l'orgie de avec plai ses à la t ment qu' ter aux l s'orbaien étaien li re écossa à la mur Kenneth ferait bo gressa de en trave gré, l mais, co fortune l lence. Après Hagar pe d'Iverson les genou des ains à u sur un c Kenne tivement flacon d de chassi tion, ave d'un dor le flacon jusqu'au le-ci y étendit u massa l'o ère, et l avec un tueuse. Frémire de raviss d'èbene. est la cor goulot de sens lèvre d'une ar la liqueu Je vou se félicit vire. Ha mencé trop agré l'achever boire qui liquide j Elle para souriait, tils prop drô autres. laineuse côlondann ment de lourdem étaien ivr Se pla neth exa flaient bi pres s'êtu bonnait blafarde. cement, saisit an étaien r ces arme demmen geurs, av Kenneth se défair se. —Ce s t-il. Après d'une m et sortit Bienôt, Le cano une roch pour gag Mais il avaient é sans dou Notre av